

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
7 septembre 2017

Sous la présidence de Monsieur GUILLAUME Eric, Maire

11 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : Mathieu ERTZ, Eddy MERCKLING, Pierre-Yves SCHAAL, Thierry VAUTRIN

Date de convocation : 30 août 2017

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André WENDLING

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
2. Transfert des zones d'activités de wilwisheim et de wingersheim les quatre bans
3. Validation d'échelon, grade et indice de la secrétaire de mairie
4. Admission en non-valeur
5. Points divers

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter le point « Archives » à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 28 juin 2017.

2) Rajout à l'ordre du jour ARCHIVES

Pour les besoins en archivage des documents de la Mairie déjà commencé, il est nécessaire de faire un suivi et de continuer avec le CDG 67 qui nous envoie 2 archivistes sur 2 journées pour un coût de 290€ par jour soit 580 €, intervention prévue fin septembre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

3) Transfert des zones d'activités de wilwisheim et de wingersheim les quatre bans

Après avoir écouté l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal prononce un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce transfert délibéré à la communauté des communes le 18 juillet 2017.

P.J : délibération de la com-com

4) Validation d'échelon, grade et indice de la secrétaire de Mairie

Un avenant était nécessaire à la délibération du 4 février 2016 portant sur le poste de rédacteur non titulaire de la secrétaire de Mairie : la rémunération se fera sur l'indice brut 406 (au lieu de 360) et indice majoré 366 (au lieu de 335), échelon 5, pour une durée de 1 an (renouvelable pour une période maximale de 6 ans).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

5) Admission en non-valeur

2 restes à recouvrer de la commune nécessitent un vote :

Une personne mise en redressement judiciaire doit la somme de 922.20 € depuis 2014.
Une personne dont le recouvrement est compromis car une action en liquidation judiciaire est en cours depuis fin 2016 : sa dette est de 250 €.

Ces 2 propositions de non-valeur sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

6) Point Divers

Un tour de table est pour faire un bilan du ressenti de chacun à mi-mandat, des attentes et des projets pour la commune.

Séance close à 22h20

Ont signé tous les membres présents, Le Maire